

**PROCES-VERBAL
DE LA REUNION
DU CONSEIL MUNICIPAL**

(Exécution de l'article L 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales)

SEANCE DU 30 JUIN 2017

SOMMAIRE

<u>I - APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 27 AVRIL 2017</u>	Page 2
<u>II- COMMUNICATIONS DU MAIRE</u>	Page 2
1) Compte rendu de l'utilisation de la délégation du Conseil Municipal au Maire	Page 2
<u>III - AFFAIRES GENERALES</u>	Page 7
1) Constat de désaffectation et déclassement du bien dénommé Bâtiment Annexe C sis 254, rue Louis Savoie, 95120 ERMONT	Page 7
2) Mise en vente du bien communal sous forme de cession avec charges : Bâtiment Annexe C sis 254 rue Louis Savoie cadastré section AD 700	Page 10
<u>IV - REGLEMENTS ET APPROBATIONS DIVERS</u>	Page 12
TABLEAU DES DELIBERATIONS	Page 13

R E P U B L I Q U E F R A N C A I S E



PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

*EXECUTION DES ARTICLES L 2121-25 ET R 2121-11
DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES*

SEANCE DU 30 JUIN 2017

L'an deux mille dix-sept, le trente juin, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal dûment convoqué par Monsieur le Maire le 23 juin 2017 s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances en la Salle du Conseil Jacques Berthod, sous la présidence de Monsieur Hugues PORTELLI.

Le Maire ouvre la séance à dix-neuf heures. Il est procédé à l'appel nominal :

PRESENTS :

M. Hugues PORTELLI, *Maire*,
M. HAQUIN, Mme PEGORIER-LELIEVRE, M. BLANCHARD, Mme BOUVET,
M. TELLIER, Mme DUPUY, M. PICARD-BACHELERIE,
Adjoints au Maire.

M. HERBEZ, Mme NEVEU, Mme BERNIER, Mme YAHYA, M. LANDREAU, M. CAZALET,
M. BUI, Mme OEHLER, Mme GUTIERREZ, Mme MEZIERE, Mme DE CARLI, Mme ROCK,
M. KHINACHE, Mme CASTRO FERNANDES, M. FABRE, M. BOYER, M. TCHENG,
M. CLEMENT,
Conseillers Municipaux.

ABSENTS EXCUSES :

M. NACCACHE	(pouvoir à M. BLANCHARD)
Mme MARY	(pouvoir à M. CAZALET)
Mme CHIARAMELLO	(pouvoir à Mme BOUVET)
M. EL MAHJOUBI	(pouvoir à Mme MEZIERE)
M. RAVIER	(pouvoir à M. PICARD-BACHELERIE)
M. QUENUM	(pouvoir à M. HERBEZ)
M. QUINETTE	(pouvoir à M. TCHENG)

ABSENTS :

M. LAHSSINI
Mme SEVIN-ALLOUET

Les Conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, il a été, conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, procédé immédiatement après l'ouverture de la séance à la nomination d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil.

Mme CASTRO FERNANDES qui en accepte les fonctions, est nommée secrétaire de séance.

I - APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 27 AVRIL 2017

Le Conseil Municipal approuve le procès-verbal de la séance du 27 avril 2017.

Résultat du vote :

Présents ou représentés : 33 Abstentions : 0 Votants : 33 Pour : 33

II- COMMUNICATIONS DU MAIRE

1) Compte rendu de l'utilisation de la délégation du Conseil Municipal au Maire

30 MAI 2017

Décision Municipale n°2017/184 : Développement Durable

- **Objet** : Signature d'un contrat pour une animation mise en place à l'occasion de la fête du Développement Durable, sur le thème de la Solidarité, intitulée "Echappée Belle" et organisée dans le cadre des fêtes jumelées. Cette prestation comprend un atelier d'initiation à l'écriture de cartes postales, des lectures à voix haute, d'une sélection de cartes et l'animation par un comédien, Monsieur LOYAL.

- **Date/Durée** : Samedi 3 juin 2017

- **Cocontractant** : La compagnie Fond de Scène

- **Montant net** : 450 € - Prestation non soumise à la TVA

Décision Municipale n°2017/185 : Action Educative

- **Objet** : Signature d'une convention de partenariat "action culturelle cirques" pour la mise en place d'une initiation aux techniques de cirque pour deux groupes de 30 enfants d'écoles maternelle et élémentaire, dans la salle de motricité de l'accueil de loisirs Eugène Delacroix, et fréquentant les accueils de loisirs Eugène Delacroix et Victor Hugo.

- **Date/Durée** : Jeudi 17 août 2017

- **Cocontractant** : "LES MICHAUD SPECTACLES ANIMATIONS"

- **Montant H.T.** : 409,09 €

- **Montant T.T.C.** : 450 € - TVA à 10%

1ER JUIN 2017

Décision Municipale n°2017/186 : Centres Socioculturels

- **Objet** : Signature d'un contrat pour la location d'un minibus pour permettre les déplacements durant le séjour organisé par les centres socio-culturels et la Maison de Quartier des Espérances à la Tranche-sur-Mer (Vendée), en direction des familles.

- **Date/Durée** : Du 15 au 22 juillet 2017

- **Cocontractant** : SUPER U

- **Montant H.T.** : 313,33 €

- **Montant T.T.C.** : 376 €

Décision Municipale n°2017/187 : Centres Socioculturels

- **Objet** : Signature d'un contrat pour la réservation de 11 « mobil home » dans un camping à la Tranche-sur-Mer pour un séjour organisé pour 39 personnes (13 adultes, deux accompagnateurs et 26 enfants âgés de 1 mois à 16 ans).

- **Date/Durée** : Du 15 au 22 juillet 2017

- **Cocontractant** : Le camping "Les Preveils"
- **Montant T.T.C.** : 7 069 €

Décision Municipale n°2017/188 : Centres Socioculturels

- **Objet** : Souscription d'un contrat de location de structures gonflables pour la fête de quartier organisée par les centres socio-culturels F. Rude et des Chênes, en partenariat avec le conseil de quartier Passerelles/Carreaux/Commanderie/Templiers.
- **Date/Durée** : Samedi 24 juin 2017 de 14h30 à 18h00
- **Cocontractant** : JM PRESTATIONS
- **Montant H.T.** : 1 463 €
- **Montant T.T.C.** : 1 755,60 €

Décision Municipale n°2017/189 : Ressources Humaines

- **Objet** : Signature d'un contrat pour un pack de 5 annonces chartées.
- **Date/Durée** : Dès notification
- **Cocontractant** : GROUPE MONITEUR
- **Montant H.T.** : 5 450 €
- **Montant T.T.C.** : 6 540 €

6 JUIN 2017

Décision Municipale n°2017/190 : Développement Durable

- **Objet** : Annulation de la décision municipale n°2017/123, et remplacement par la signature d'un contrat de cession pour mettre en place un spectacle intitulé "Le Piano Manège", incluant l'hébergement pour 2 personnes et les repas pour 2 personnes (3 repas et nuits pour 2 personnes).
- **Date/Durée** : Du 02 au 04 juin 2017
- **Cocontractant** : Association "La Volière"
- **Montant H.T.** : 2 021 €
- **Montant T.T.C.** : 2 132,15 €

Décision Municipale n°2017/191 : Services Techniques

- **Objet** : Signature d'un contrat pour la maintenance de l'arrosage automatique des stades municipaux Rebuffat, Renoir, Dautry et Saint-Exupery.
- **Date/Durée** : La mission sera d'une durée d'un an à compter de la notification du bon de commande.
- **Cocontractant** : SOISY ARROSAGE
- **Montant H.T.** : 1 025 €
- **Montant T.T.C.** : 1 230 €

Décision Municipale n°2017/192 : Marchés Publics

- **Objet** : Dans le cadre de la décision municipale n°2017/283 attribuant les accords-cadres à bons de commande relatifs à l'impression du magazine municipal d'Ermont et des outils de communication de la commune et du CCAS, signature de l'avenant n°1 au lot n°3 (outils de communication imprimés en petite quantité ou formats spéciaux) afin d'ajouter au bordereau des prix, les prestations détaillées à l'additif n°1 au BPU.
- **Date/Durée** : Dès notification
- **Cocontractant** : CHAUMEIL IDF

Sans incidence financière sur les seuils du marché. Le titulaire s'engage à réaliser ces prestations en fonction des bons de commande délivrés par le représentant du Pouvoir Adjudicateur, aux conditions tarifaires (valeur base marché) et selon les délais définis à l'additif. Ces prix sont révisibles selon les modalités fixées au CCAP.

7 JUIN 2017

Décision Municipale n°2017/193 : Marchés Publics

- **Objet** : Lancement d'une procédure adaptée, décomposée en 8 lots, pour la réalisation des marchés de travaux de rénovation du centre socio-culturel des Chênes (phase n°2) :

Lot n°1 : Désamiantage / Déplombage / Démolition / Gros -oeuvre / Carrelage / Faïence / VRD

Lot n°2 : Etanchéité / Bardage

Lot n°3 : Menuiseries extérieures / Métallerie

Lot n°4 : Cloison/Doublage / Faux-Plafond

Lot n°5 : Menuiserie intérieure Bois

Lot n°6 : Electricité

Lot n°7 : Plomberie / Chauffage / Ventilation

Lot n°8 : Peinture / Sols collés

- **Date/Durée** : Le délai global d'exécution de l'opération est de 29 semaines (y compris la période de préparation de 1 mois et 20 jours ouvrés d'intempéries prévisionnelles) à compter de la date précisée dans l'ordre de service de démarrage des travaux. Les délais propres à chaque lot, répartis sur la durée de l'opération et suivant le calendrier détaillé d'exécution, sont renseignés ci-dessous :

lot n°1 : Désamiantage / Déplombage / Démolition / Gros-œuvre / Carrelage / Faïence VRD : 6 mois

lot n°2 : Etancheite / Bardage : 6 mois

lot n°3 : Menuiseries extérieures / Métallerie : 3 mois

lot n°4 : Cloison/Doublage / Faux-plafond : 3 mois

lot n°5 : Menuiserie intérieure Bois : 5 mois

lot n°6 : Electricite : 7 mois

lot n°7 : Plomberie / Chauffage / Ventilation : 5 mois

lot n°8 : Peinture / Sols collés : 3 mois

- **cocontractant** :

Lot N°1 : GENETIN

Lot N°3 : FLAVIGNY

Lot N°4 : TECHNI-ISOL

Lot N°5 : MORO (offre de base sans variante)

Lot N°6 : GSE

Lot N°7 : TEMPERE

Lot N°8 : AVELINE (offre de base sans variante)

- **Montant H.T.** :

Lot n°1 : Démolition, Gros-œuvre : 151 959,19 €

Lot n°3 : Menuiseries extérieures / Métallerie : 96 487,41 €

Lot n°4 : Cloison / Doublage / Faux-plafond : 43 445,12 €

Lot n°5 : Menuiseries intérieures bois : 76 237,00 € (offre de base + variante),

Lot n°6 : Electricité : 60 270,88 €

Lot n°7 : Plomberie / Chauffage / Ventilation : 72 750,00 €

Lot n°8 : Peinture / Sols collés : 34 185,29 € (offre de base + variante).

- Montant T.T.C. :

- Lot n°1 : Démolition, Gros-œuvre : 182 351,03 €
- Lot n°3 : Menuiseries extérieures / Métallerie : 115 784,89 €
- Lot n°4 : Cloison / Doublage / Faux-plafond : 52 134,14 €
- Lot n°5 : Menuiseries intérieures bois : 91 484,40 € (offre de base + variante),
- Lot n°6 : Electricité : 72 325,06 €
- Lot n°7 : Plomberie / Chauffage / Ventilation : 87 300,00 €
- Lot n°8 : Peinture / Sols collés : 41 022,35 € (offre de base + variante).

9 JUIN 2017

Décision Municipale n°2017/194 : Petite Enfance

- **Objet :** Signature d'une convention pour la mise en place d'un atelier "maquillage" et d'une animation "sculpture de ballons" dans le cadre de la fête de fin d'année de la Ludothèque. La prestation se déroulera dans les locaux de la ludothèque.
- **Date/Durée :** Mercredi 21 juin 2017 de 10h00 à 12h00
- **Cocontractant :** "Arc en Scène"
- **Montant net :** 200,00 €
- Prestation non soumise à la TVA

16 JUIN 2017

Décision Municipale n°2017/195 : Action Educative

- **Objet :** Signature d'un contrat pour l'achat de 15 tableaux émaillés blancs compatibles avec la projection d'images provenant d'un vidéo projecteur interactif.
- **Date/Durée :** Dès notification
- **Cocontractant :** TBI-DIRECT-SARL HPL
- **Montant H.T. :** 5 550 €
- **Montant T.T.C. :** 6 660 € - TVA à 20%

Décision Municipale n°2017/196 : Services Techniques

- **Objet :** Signature d'un contrat de location pour la mise à disposition de 6 emballages de gaz industriel destinés au centre technique municipal de la commune.
- **Date/Durée :** La mission sera d'une durée de 3 ans à compter de la notification du bon de commande.
- **Cocontractant :** entreprise MESSER
- **Montant H.T. :** 1 410 €
- **Montant T.T.C. :** 1 692 €

Décision Municipale n°2017/197 : Ressources Humaines

- **Objet :** Annulation et remplacement de la décision municipale n°2017/183 afin que soit rectifiée la nouvelle date de la formation intitulée "Sauveteur Secouriste du Travail - Recyclage", initialement prévue le 19 juin 2017.
- **Date/Durée :** Le 03 juillet 2017
- **Cocontractant :** CACEF
- **Montant H.T. :** 540 €
- **Montant T.T.C. :** 648 €

19 JUIN 2017

Décision Municipale n°2017/198 : Conseils de Quartier

- **Objet** : Signature d'un contrat pour une animation musicale (chanteuse et accordéoniste) mise en place à l'occasion d'une fête de quartier organisée par le conseil de quartier Chênes Sud dans la cour de l'école primaire et maternelle E. Delacroix.
- **Date/Durée** : Samedi 1er juillet 2017
- **Cocontractant** : Mmes MEHEUST et VINCENT de la société Light Music Show
- **Montant H.T.** : 521,33 €
- **Montant T.T.C.** : 550 € - TVA à 5,50%

Décision Municipale n°2017/199 : Conseils de Quartier

- **Objet** : Signature d'un contrat pour l'animation d'un atelier (échanges et discussions avec les habitants) mis en place à l'occasion d'une fête de quartier organisée par le conseil de quartier Chênes Sud dans la cour de l'école primaire et maternelle E. Delacroix
- **Date/Durée** : Samedi 1er juillet 2017
- **Cocontractant** : Société "Fais la Ville"
- **Montant net** : 900 € - TVA non applicable

Décision Municipale n°2017/200 : Ressources Humaines

- **Objet** : Signature d'un contrat pour une formation intitulée "Préparation au concours d'attaché territorial" destinée au Directeur de Cabinet.
- **Date/Durée** : Dès notification
- **Cocontractant** : CNED
- **Montant net** : 818 € - TVA non applicable

Décision Municipale n°2017/201 : Action Culturelle

- **Objet** : Signature des contrats et conventions relatifs à la programmation du spectacle intitulé "Polaires"
- **Date/Durée** : Lundi 19 juin 2017
- **Montant net** : 700 €

22 JUIN 2017

Décision Municipale n°2017/202 : Marchés Publics

- **Objet** : Signature d'un contrat pour la réalisation des prestations d'entretien et de diagnostic des canalisations et ouvrages annexes du réseau d'assainissement des bâtiments communaux.
- **Date/Durée** : L'accord-cadre prend effet à compter du 03/07/2017 ou, à défaut de notification à cette date, à compter de la réception par le titulaire de la notification du marché. Il est ensuite valable jusqu'au 31/12/2017 et il est reconductible 3 fois par période d'un an.
- **Cocontractant** : Société SANET
- **Montant H.T.** : Le prix global et forfaitaire annuel s'élève à 11 918 €. Pour la partie à bons de commande, il est conclu sans montant minimum et avec un montant maximum annuel de 70 000 €
- **Montant T.T.C.** : Le prix global et forfaitaire annuel s'élève à 14 301,60 €.

L'accord-cadre est pour partie à prix global et forfaitaire et pour partie à prix unitaires (travaux à bons de commande), en application des articles 78 et 80 du décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux accords-cadres.

Décision Municipale n°2017/203 : Marchés Publics

- **Objet** : Dans le cadre de la décision municipale n°2017/119 attribuant le marché de travaux de réfection de l'étanchéité de la toiture maternelle Anatole France, signature de l'avenant n°1 afin de substituer l'isolation en mousse de polyuréthane (initialement prévue au cahier des charges) par des panneaux rigides en polystyrène expansé d'une épaisseur équivalente de 100 mm.

- **Date/Durée** : Dès notification

- **Cocontractant** : RIVETANCHE - Sans incidence financière

Décision Municipale n°2017/204 : Marchés Publics

- **Objet** : Signature d'un contrat pour la réalisation du marché de travaux relatif au lot n°2 (étanchéité et bardage) de l'opération de rénovation du centre socio-culturel des Chênes (phase n°2).

- **Date/Durée** : Le délai global d'exécution de l'opération est de 29 semaines (y compris période de préparation de 1 mois et 20 jours ouvrés d'intempéries prévisionnelles) à compter de la date précisée dans l'ordre de service de démarrage des travaux. Le délai propre au lot n°2, réparti sur la durée de l'opération et suivant le calendrier détaillé d'exécution est de 6 mois.

- **Cocontractant** : BECI BTP

- **Montant H.T.** : Prix global et forfaitaire de 281 736 €

- **Montant T.T.C.** : Prix global et forfaitaire de 338 083,20 €

Monsieur le Maire procède à la présentation du rapport relatif aux Affaires Générales.

III - AFFAIRES GENERALES

1) Constat de désaffectation et déclassement du bien dénommé Bâtiment Annexe C sis 254, rue Louis Savoie, 95120 ERMONT

Monsieur le Maire indique que la parcelle cadastrée AD 700 située au 254 rue Louis Savoie constituée d'un bâtiment, est propriété de la Commune. Ce bien, mis à disposition par la Commune, a accueilli, un service de la Caisse Primaire de l'Assurance Maladie du Val d'Oise pendant les travaux des immeubles de la rue Saint Flaive. Cette parcelle a, par conséquent, été affectée à un service public et appartient de ce fait au domaine public de la Commune.

Dès le 15 septembre, la CPAM entrant dans ses nouveaux locaux rue Saint Flaive Prolongée, l'immeuble sera libre de toute occupation. La Commune envisage la cession de ce bien immobilier afin de permettre à un candidat d'une procédure de la commande publique d'y réaliser une crèche privée.

En vertu du principe d'inaliénabilité des biens du domaine public, un bien affecté à un service public ne peut faire l'objet d'une cession qu'à la condition qu'il fasse préalablement l'objet d'une sortie du domaine public. Conformément à l'article L.2141-1 du Code général de la propriété des personnes publiques, cette sortie du domaine public

est conditionnée, d'une part, par une désaffectation matérielle du bien et, d'autre part, par une délibération du Conseil municipal constatant cette désaffectation et portant déclassement du bien.

Monsieur le Maire souligne qu'il n'a pu échapper à personne que la commune d'Ermont souffrait, actuellement, d'un déficit de places en crèche. Il explique que le système des assistantes maternelles municipales auquel la commune a eu recours pendant longtemps fonctionne de moins en moins. Les candidates à ces postes se font rares et certaines assistantes maternelles municipales abandonnent le domaine public pour choisir un statut libéral. Consciente que ce type de crèche est amené à dépérir dans le futur, la municipalité a choisi de s'orienter vers le système des crèches collectives. La commune a d'ores et déjà commencé à explorer ce moyen par le biais de la crèche des Gibus et de la crèche collective intercommunale des Bouquinvilles. Monsieur le Maire indique également qu'une mini crèche privée s'est créée à la gare d'Ermont-Eaubonne et que les espaces que la commune gère, dans le cadre municipal, à savoir les anciennes haltes-garderies, sont organisées, maintenant, de plus en plus souvent, sous forme de crèches collectives municipales. Pour accélérer le processus, Monsieur le Maire indique que la municipalité propose d'avoir recours à un système de crèche privée. Il explique qu'elle mettra en vente des locaux où seront construites des crèches. La commune achètera un certain nombre de berceaux dans chacune des crèches en question. A charge ensuite à l'entreprise privée, de faire son affaire des autres berceaux. Il rappelle qu'aujourd'hui la CAF (Caisse d'Allocations Familiales) finance de la même façon les crèches, quel que ce soit leur statut, public ou privé. De plus, du fait de la forte présence de logements sociaux sur la commune d'Ermont, la CAF accorde des financements non négligeables. Monsieur le Maire explique qu'un ratio entre le coût d'une crèche en délégation de service public et celui d'un système où la commune achèterait des berceaux à des entreprises privées révèle que la deuxième alternative s'avère être la moins coûteuse pour la commune et c'est donc celle que Monsieur le Maire propose de retenir. Trois locaux ont été sélectionnés, pour le moment, pour accueillir ces crèches. Le premier local correspond à l'annexe C où se situait l'ancien éco-musée, qui sera désaffecté à partir du mois de septembre 2017. Un premier tri y a déjà d'ailleurs commencé. Deux bureaux de ce bâtiment utilisés par la CPAM vont être restitués à la municipalité puisqu'elle va investir, dans quelques semaines, la nouvelle structure de 1 000 m² située rue Saint-Flaive Prolongée où seront installés tous les services de la Vallée de Montmorency. La municipalité va également récupérer, en plus des deux bureaux et de la partie de l'ancien éco-musée, l'emplacement du Repair Café. Ce dernier sera transféré dans le hangar jouxtant l'Annexe C, également propriété de la commune et qui n'est occupé que par quelques reliquats de l'éco-musée qui seront aussi enlevés. De manière à procéder à la vente de ce local, il est nécessaire, dans un premier temps de le déclasser, déclassement dont fait l'objet la première délibération inscrite à l'ordre du jour de cette présente réunion. Les autres locaux choisis pour accueillir ces crèches correspondent à l'ancien dispensaire situé rue Maurice Berteaux et à l'ancien pavillon de la rue Hoche où les locaux des services du Département étaient implantés auparavant. Ces deux locaux ont déjà été mis en vente mais, à ce jour, ils n'ont pas encore trouvé acquéreur. Monsieur le Maire indique que le local de l'annexe C est mis en vente à partir de l'estimation du service des domaines. Un prix de vente non négociable est déterminé pour chacun des locaux vendus en lots séparés, quel que soit l'acheteur choisi à l'issue de l'appel d'offre, de façon à éviter un potentiel dumping sur les prix de vente par d'importants acheteurs habituels. La qualité des propositions des différents candidats sera ensuite étudiée dans le cadre d'un marché de services. La municipalité s'engagera, par la suite, sur 55 berceaux répartis dans chacune des crèches

(20 berceaux dans les deux principales crèches et 15 dans la troisième). Monsieur le Maire informe que le marché de service public sera lancé sitôt que le conseil aura délibéré et que le contrôle de légalité aura été saisi. Les deux présentes délibérations inscrites à l'ordre du jour de la réunion de ce soir consistent au déclassement du bien correspondant à l'annexe C et à sa mise en vente, les deux autres locaux étant déjà en vente.

Monsieur TCHENG rappelle à Monsieur le Maire que les places d'accueil faisaient partie des marottes du groupe « Générations Ermont » dont ils ont souvent parlées lors des réunions du conseil municipal. Donc face au manque de place important sur Ermont, comme dans beaucoup d'autres villes du secteur, Monsieur TCHENG indique que les membres du groupe « Générations Ermont » sont favorables à ce projet puisque la diversité des structures et des modes d'accueil reste la seule possibilité, aujourd'hui, selon eux, pour essayer de résorber les difficultés très importantes que rencontrent les parents pour obtenir des places en crèche. Monsieur TCHENG déclare que les membres du groupe « Générations Ermont » soutiennent évidemment ce projet et les berceuses remplaceront les moissonneuses dans ce local.

Monsieur le Maire ajoute que la cession ne pourra être effective qu'à partir du 16 septembre 2017. C'est à cette date que la CPAM quittera les deux petits bureaux situés dans ce local pour s'installer rue Saint-Flaive prolongée.

Sur la proposition du Maire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les articles L. 2141-1 et suivants du Code général de la propriété des personnes publiques,

Vu l'avis rendu par la Commission Affaires générales, Finances respectivement en date du 29 juin 2017,

Considérant que le bien situé 254, rue Louis Savoie appartient à la Commune et a été affecté à un service public, celui-ci accueillant notamment les agents de la Caisse Primaire de l'Assurance Maladie du Val d'Oise,

Considérant, en conséquence, que ce bien appartient au domaine public de la Commune,

Considérant le départ desdits agents de la CPAM des locaux, en raison de leur installation dans les nouveaux équipements sis rue Saint Flaive Prolongée et la restitution effective des locaux au 16 septembre 2017,

Considérant la volonté de la Commune de céder ce bien à un éventuel acquéreur en raison de l'impossibilité technique et financière de rendre ce dernier compatible avec les exigences réglementaires d'un bâtiment recevant du Public pour recevoir une crèche,

Considérant la nécessité de procéder à la sortie de ce bien du domaine public avant de réaliser cette cession,

Considérant que cette sortie du domaine public nécessite que soit constatée la désaffectation matérielle du bien et que soit prononcé son déclassement,

Après en avoir délibéré,
LE CONSEIL MUNICIPAL

- **DIT** que le bien annexe C situé 254 rue Louis Savoie cadastré Section AD 700 sera désaffecté au 15 septembre 2017 ;

- **PRONONCE** le déclassement du bien situé 254 rue Louis Savoie cadastré Section AD 700 du domaine public avec effet au 15 septembre 2017 ;

- **DIT** que, dès lors, toute cession de ce bien ne pourra être effective avant le 16 septembre 2017.

Résultat du vote :

Présents ou représentés : 33 Abstentions : 0 Votants : 33 Pour : 33

**2) Mise en vente du bien communal sous forme de cession avec charges :
Bâtiment Annexe C sis 254 rue Louis Savoie cadastré section AD 700**

Monsieur le Maire explique que la ville dispose d'un important patrimoine dont certains immeubles ne sont ni utilisés pour un service public ni affectés à l'usage du public. Parmi ces biens, certains sont en passe de devenir libres d'occupation et ne peuvent recevoir une nouvelle affectation sans engager des travaux conséquents.

Ce constat conduit à s'interroger sur l'opportunité à faire supporter à la Commune des charges foncières devenues sans objet. La nécessité de vendre s'est donc peu à peu imposée à un moment où les aides de l'Etat régressent de façon récurrente.

Concernant le bien sis 254 rue Louis Savoie cadastré Section AD 700, il est envisagé de procéder à sa cession dite avec charges, c'est-à-dire de soumettre sa vente à la réalisation d'un équipement (crèche) géré par un opérateur privé et sous réserve de berceaux par la Commune. Une telle opération relevant des dispositions de la commande publique, la cession sera effectuée au profit de l'attributaire du marché.

Sur la proposition du Maire,

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment en ses articles L. 2121-29 et L. 2241-1 et suivants qui disposent notamment que le Conseil municipal délibère sur la gestion des biens et les opérations immobilières effectuées par la commune, que toutes cessions d'immeubles ou de droits réels immobiliers par une commune de plus de 2 000 habitants donne lieu à délibération motivée du Conseil municipal portant sur les conditions de la vente et ses caractéristiques essentielles, que le Conseil Municipal délibère au vu de l'autorité compétente de l'Etat et que cet avis est réputé donné à l'issue d'un délai d'un mois à compter de la saisine de cette autorité,

Vu l'avis du Service des Domaines en date du 7 juin 2017 pour l'immeuble sis, 254 rue Louis Savoie cadastré Section AD 700 fixant la valeur vénale à 470.000 euros hors frais de notaire,

Vu l'avis rendu par la Commission Affaires Générales, Finances en date du 29 juin 2017,

Considérant que l'immeuble sis 254 rue Louis Savoie cadastré Section AD 700 appartiendra au domaine privé communal à compter du 16 septembre 2017,

Considérant que ledit immeuble sera libre de toute occupation à compter du 16 septembre 2017,

Considérant qu'il ne convient pas de faire supporter à la Commune des charges foncières devenues sans objet,

Considérant la volonté de la Commune de définir un cahier des charges de cession en imposant, comme condition substantielle de la réalisation de la vente du bien, la création par l'acquéreur d'une crèche,

Considérant que l'importance pécuniaire des travaux pour la réhabilitation de l'immeuble en crèche nécessite de fixer un prix inférieur à celui de l'avis des Domaines,

Après en avoir délibéré,
LE CONSEIL MUNICIPAL

- **DECIDE** de la cession de l'immeuble sis 254 rue Louis Savoie cadastré section AD 700,

- **FIXE** le prix de cette cession à hauteur de quatre cent trente mille euros (430.000 €) hors frais de notaire ;

- **INDIQUE** la désignation de l'immeuble à céder :

Bâtiment communal dit Annexe C

Le tout étant préalablement affecté à un usage de bureaux.

- **FIXE** les modalités de la cession comme suit :

- La cession est l'accessoire nécessaire à l'attribution du futur marché visant à désigner l'acquéreur ;
- La destination future du bien devra être respectée sous condition résolutoire ;
- La cession sera dressée par acte notarié.

- **DIT** que le cessionnaire règlera en sus les frais de notaire ;

- **DIT** que publicité de cette vente sera effectuée via les règles de la commande publique applicables ;

- **AUTORISE** le Maire à signer tout acte afférent.

Résultat du vote :

Présents ou représentés : 33 Abstentions : 0 Votants : 33 Pour : 33

IV - REGLEMENTS ET APPROBATIONS DIVERS

Néant

L'ordre du jour étant épuisé et aucun Conseiller ne demandant la parole, le Maire lève la séance à 19h15.

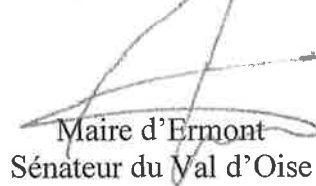
Vania CASTRO FERNANDES



Secrétaire de Séance



Hugues PORTELLI



Maire d'Ermont
Sénateur du Val d'Oise

TABLEAU DES DELIBERATIONS

CONSEIL MUNICIPAL DU 30 JUIN 2017

N° DELIBERATION	OBJET
17/87	Constat de désaffectation et déclassement du bien dénommé annexe C sis 254, rue Louis Savoie, cadastré section AD 700
17/88	Mise en vente du bien communal sous forme de cession avec charges : Bâtiment Annexe C de la Mairie d'Ermont, sis 254 rue Louis Savoie cadastré section AD 700

Adjointe au Maire, présents :

M. HAQUIN

Mme PEGORIER-LELIEVRE

M. BLANCHARD

Mme BOUVET

M. TELLIER

Mme DUPUY

M. PICARD-BACHELERIE

Conseillers Municipaux, présents :

M. HERBEZ

Mme NEVEU

Mme BERNIER

Mme YAHYA

M. LANDREAU

M. CAZALET

M. BUI

Mme OEHLER

Mme GUTIERREZ

Mme MEZIERE

Mme DE CARLI

Mme ROCK

M. KHINACHE

M. FABRE

M. BOYER

M. TCHENG

M. CLEMENT